FRC 4 Rm. 6745

4
Case
FRC
6034

# N°. I.

# FAVRAS SAUVÉ

## DES MAINS DE LA JUSTICE,

## OU COUP-D'ŒIL

## *SUR LES ASSIGNATS.*

Je ne suis point mort, mes chers Parisiens, je n'ai point été pendu, comme vous le croyez. Des ames charitables ont daigné me sauver. Il a été facile de vous tromper, malgré les flambeaux, au mois de Février, à huit heures du soir. On a pendu sans doute en ma place un manequin, ou quelque pauvre malheureux que je ne connois point. On n'a pas daigné me donner d'explication là-dessus, & je suis à présent bien tranquille, hélas! bien tranquille dans une retraite où sûrement vous ne me verrez pas. On ne m'a point laissé sur le Quai des Morfondus, comme M. Bonne de Savardin, qui me paroît mériter la corde bien mieux que moi; mais je n'en suis pas moins morfondu dans l'asile trop resserré, d'où je sens que je ne sortirai jamais.



THE NEWBERRY
LIBRARY

J'ai eu le tems de calmer mes esprits dans cette retraite. J'y apprends à voir la vérité pure, ci-devant offusquée à mes yeux par trop de nuages. J'apperçois les choses sous un point de vue bien différent de ci-devant. Victime des Aristocrates, je ne suis plus leur partisan ni leur dupe. Opprimé, je me tourne du côté du Peuple qui l'est toujours comme moi, & je cherche à défendre sa cause. J'étois un imprudent, un mal-adroit. Je croyois MM. Necker, Bailly, la Fayette ennemis de la Cour, & amis de la Nation : j'avois dirigé mes tentatives contr'eux. Que je crains de m'être trompé! Ils m'ont fait condamner à mort. La Cour a abandonné un homme gauche qui voyoit si mal. Elle a daigné seulement, par grace, me sauver la vie; mais quelle vie! .....

J'ai le tems de faire des réflexions, & j'en fais sur presque tous les objets qui vous intéressent, mes bons amis. Je vous les communiquerai de tems en tems, & je commence aujourd'hui. La grande question des Assignats fait parler tout le monde; & moi, qui n'ai personne à qui parler, j'écris.

Le Banquier M. Necker avoit établi, pendant son premier ministère, une Caisse d'Escompte. Je ne nierai point tous les avantages que ses partisans voudront voir dans cet établissement, mais je soupçonne que son principal objet fut de répandre, dans le Public, une espèce de papier-monnoie toujours favorable aux agioteurs. On perçoit les impôts en or & argent, & l'on paye les gens avec du papier; vous sentez combien cela est commode pour accaparer à son gré tout l'argent du

Royaume, afin de rançonner la Nation dont on aura saisi tous les fonds, & de la soumettre à toutes les loix qu'on voudra lui donner. Qu'on joigne à cela tous les emprunts qu'on lui faisoit de ses capitaux, & l'on verra comment à la longue tout l'argent de la France devoit venir fondre dans les coffres du Roi, d'où il auroit passé en Allemagne, en nous laissant la pauvreté & l'esclavage.

Quand on n'a pas d'argent pour payer ses dettes, on donne des billets à ses créanciers, mais quand on a de l'argent réel, on n'a pas besoin de billets. On établit des Papiers-monnoie dans les pays où le numéraire manque, pour suppléer à sa disette, parce qu'il faut une monnoie quelconque pour la circulation; mais, lors de l'établissement de la Caisse d'Escompte, M. Necker avouoit qu'il y avoit autant de numéraire dans la France seule que dans tout le reste de l'Europe ensemble. Il n'étoit donc pas besoin de répandre chez nous du papier, qui ne pouvoit avoir pour objet que d'accaparer notre numéraire. Quoi qu'il en soit, la Caisse d'Escompte fit sur le Public des gains considérables. Par la suite, la Cour, tourmentée d'une faim insatiable, dévora ses fonds, comme on devoit s'y attendre, & lui permit de différer le payement de ses billets qui devoient être payés tous à vue.

M. Necker, expulsé pendant quelques années, rentra dans le Ministère. Il parut fidèle à maintenir le double accaparement du grain & de l'argent. Il accorda de nouveaux délais à la Caisse d'Escompe. Les difficultés pour obtenir le payement des billets augmentoient chaque jour. On ne pouvoit parvenir jusqu'à la Caisse; mais on trouvoit, à la

porte, des malheureux qui vous offroient de l'argent à tant pour cent, & l'on prétend que c'étoient les agens même de la Caisse, qui faisoient ainsi vendre à leur porte l'argent qu'ils auroient dû compter sans intérêt dans leur Bureau. M. Necker, selon le système que je viens d'exposer, recevoit les impôts en argent, & payoit les créanciers de l'Etat avec du papier. Par ce moyen, il avoit amassé, dit-on, à l'époque de la Révolution, deux cens millions qui rempliſſoient le Tréſor-Royal. Cette ſomme diſparut dans le tumulte de cette époque.

Le même procédé a été ſuivi depuis avec encore plus d'acharnement. L'Aſſemblée Nationale, ayant déclaré les biens du Clergé à la diſpoſition de la Nation, décréta 1°. qu'elle mettroit dans le Public pour quatre cens millions d'aſſignats hypothéqués ſur ces biens, & portant un intérêt de trois pour cent, 2°. qu'en attendant que ces Aſſignats fuſſent faits & fabriqués, les Billets de la Caiſſe en tiendroient lieu, & porteroient le même intérêt. Alors la Caiſſe fit faire des billets portant promeſſe d'Aſſignats, & elle les répandit dans le Public. Il me ſemble qu'il ne falloit pas plus de tems pour faire des Aſſignats, que des promeſſes d'Aſſignats; cependant ces dernières ont été faites en peu de tems, & la fabrique des Aſſignats a traîné juſqu'au 10 Août. Pendant ce tems-là M. Necker demandoit tant de fonds qu'il vouloit à l'Aſſemblée Nationale; elle lui permettoit de verſer dans le tréſor public, en promeſſes d'Aſſignats, toutes les ſommes qu'il demandoit; ce qu'il exécutoit ſur le champ. On avoit la planche, & il

n'en coûtoit que du papier & quelques signatures. Il a fait ainsi passer bien vîte les 400 millions d'Assignats décrétés, & ils ont été dépensés avant d'être fabriqués.

Vous sentez que, dès l'époque de la Révolution, il falloit que l'Assemblée Nationale s'emparât de la recette & de l'emploi des finances de la Nation ; car les laisser dans les mains du Pouvoir exécutif, c'étoit remettre sa fortune & sa subsistance à son ennemi, à celui qui a le but & l'intérêt d'asservir la Nation, & de la dépouiller. Il falloit de plus que l'Assemblée exigeât que la Caisse-d'Escompte lui remît les planches de tous ses billets, n'eût plus la permission d'en fabriquer de nouveaux, & lui donnât un compte fidèle de tous ceux qui sont répandus dans le Public ; parce qu'avec ces planches on peut faire autant de billets qu'on veut : je le répète, il n'en coûte que du papier. On va chez les Aubergistes, Traiteurs, Caissiers des Théâtres &c., chez tous ceux en un mot qui reçoivent journellement du comptant. On leur achète leur numéraire avec des billets de Caisse & un intérêt qu'on leur laisse. M. Necker avoit, dit-on, plusieurs de ces gens affidés qui alloient faire pour lui la cueillette de l'argent comptant ; on les connoît & on les nomme. C'est ainsi qu'on accapare tout l'argent du Royaume. Il n'y a que des gens qui impriment & signent autant de Papier-monnoie qu'ils veulent, qui puissent ainsi écumer tout le numéraire d'un vaste Empire ; car enfin, il faut donner aux gens quelque chose pour leur argent, & quels autres que les Agens de la Caisse-d'Escompte pouvoient avoir assez de billets pour

un auſſi immenſe accaparement? Il étoit donc de la plus grande conſéquence de ne pas laiſſer, entre les mains de M. Necker & de ſon monde, une pareille reſſource. Il falloit ſe hâter de faire des Aſſignats, & défendre à la Caiſſe de fabriquer de nouveaux billets; mais on emprunte encore à la malheureuſe Caiſſe; on lui laiſſe la faculté d'eſtamper de nouveaux billets, tandis qu'on à celle d'eſtamper de nouveaux Aſſignats.

Il faut à préſent que le Comité des Finances de l'Aſſemblée Nationale faſſe faire lui même ſes Aſſignats, qu'il ſoit dépoſitaire de la planche, de manière qu'on n'en puiſſe pas imprimer un ſeul que ſous les yeux de ſes Commiſſaires, que tous ſoient ſignés d'un de ſes Membres, & qu'il veille juſques ſur la fabrication du papier. Il faudroit fixer une époque, paſſée laquelle les billets de Caiſſe n'auroient plus de valeur, afin de forcer tous ceux qui en ont de venir les échanger contre des Aſſignats. C'eſt alors qu'on verroit peut-être arriver un déluge de ces billets auxquels on ne s'attend point, & avec leſquels on a accaparé le numéraire.

Il faudroit auſſi veiller à ne pas laiſſer ſortir l'argent du Royaume. On auroit dû prendre cette précaution dès le commencement; puiſque nous en avons ſi peu, ne perdons pas ce qui nous reſte; & que la France ne ſoit pas un crible, ou le tonneau des Danaïdes.

Il eſt à préſent, plus que jamais, queſtion d'Aſſignats. Pour bien raiſonner ſur cette queſtion, il faut ſavoir 1°. combien il faut en France de numéraire, ſoit en or & argent, ſoit en pa-

pier, pour la circulation ; 2°. combien il y en a tant de l'une que de l'autre espéce. Je suppose qu'il nous faut environ trois milliards, & que nous n'en avons que la moitié réellement en circulation ; savoir : 7 à 800 millions en or & argent, & autant en papier. Dans ce cas, nous n'avons donc besoin d'augmenter notre numéraire que d'un milliard & demi, moitié en métail, moitié en papier ; c'est-à-dire, qu'il nous faut pour environ 7 à 800 millions de papier, qui feront sortir une somme à-peu-près égale, en or & argent, des coffres qui les recèlent ; & alors nous aurons les 3 milliards dont nous avons besoin pour une circulation aisée & convenable. Selon cette supposition, il ne faudroit donc émettre que 7 ou 800 millions d'Assignats nouveaux ; mais je ne donne cela que pour une supposition, & il nous faut quelque chose de plus certain. C'est donc un examen à faire, que d'établir ce qu'il nous faut pour la circulation, ce que nous avons, & ce qui nous manque & qu'il faut ajouter à notre numéraire.

Cet examen fait, un nouveau se présente. Si nous avons besoin d'ajouter à notre circulation environ 800 millions de papier, il faut voir sur quoi nous hypothéquerons la valeur de ce papier qu'il faudra rembourser par la suite. En supposant qu'il y en ait déjà pour 800 millions dans le Public, si nous y en ajoutons une pareille somme, cela nous fera un numéraire de 1600 millions. Avons-nous dans les biens ecclésiastiques & Domaniaux de quoi répondre de cette somme énorme, & pouvons-nous nous flatter qu'en cas

que ces biens puiſſent la produire, il ſe trouvera tout de ſuite des acheteurs pour fournir une ſi prodigieuſe ſomme ?

On propoſe de rembourſer les charges & les dettes de l'Etat, à la concurrence de 2 milliards, en mettant dans le Public pour 2 milliards de nouveaux Aſſignats. Si mes ſuppoſitions ſont juſtes, s'il ne nous faut en tout que 3 milliards pour la circulation, ſi nous en avons déjà la moitié, ſi un quart de plus en papier nous fait ſortir des coffres un quart de plus en métail, nous n'avons beſoin d'émettre que ce quart en papier, c'eſt-à-dire, 7 à 800 millions, & non 2 milliards. Autrement, en joignant ce que nous avons déjà avec ce qui ſortiroit des coffres, & les 2 milliards nouveaux d'Aſſignats, nous aurions 4 milliards, ce qui ſeroit un milliard de trop, & formeroit engorgement.

On peut cependant ſe ſervir du papier, pour vendre, le plutôt qu'on pourra, les biens du Clergé, afin qu'ils ne riſquent plus de retomber dans ſes mains, & que les acquéreurs ſe trouvent liés à la Conſtitution par leur intérêt. On peut payer ceux qui demanderont le rembourſement de leurs charges ou de leurs créances ſur l'Etat, on peut les payer, dis-je, avec des Aſſignats particuliers, qu'on nommera comme on voudra, qui ſeront deſtinés uniquement pour l'acquiſition de ces biens nationaux, & qui n'auront point cours dans la circulation. Il faudra en même tems qu'on ne puiſſe acquérir ces biens qu'avec ces ſortes d'Aſſignats qui, rentrant ainſi dans les mains du Gouvernement, & diſparoiſſant ſur-le-champ,

ne pourront produire un engorgement de numéraire, puiſqu'ils n'auront point cours dans la circulation. Celui à qui l'Etat doit, je ſuppoſe, 10 mille francs, & qui veut acquérir pour pareille ſomme des biens à vendre, requerra ſon paiement qu'on lui fera avec ces Aſſignats particuliers; il ſe hâtera de faire ſon acquiſition, parce que ce papier ne portera point intérêt, & ſes Aſſignats rentreront ſur-le-champ dans les mains du Gouvernement qui les brûlera. Si le particulier remboursé ne veut point acquérir des biens nationaux, il trouvera aiſément à placer ſes Aſſignats, parce que celui qui voudra acquérir, & à qui le Gouvernement ne devra rien, ſera obligé de ſe procurer de ces Aſſignats, puiſqu'on ne pourra faire les acquiſitions qu'avec cette monnoie. En conſéquence, les deux particuliers viendront à la Bourſe, d'un côté celui qui aura des Aſſignats ſans vouloir acquérir, de l'autre celui qui voudra acquérir ſans avoir des Aſſignats. Les deux parties, ayant un beſoin réciproque, s'accommoderont facilement, & feront leur échange ſans beaucoup d'agiotage: l'un donnera ſon argent, l'autre ſes Aſſignats; par ce moyen l'Etat payera ſes dettes, & il n'accaparera point l'argent, parce que cet argent paſſera dans les mains des particuliers porteurs de ſes Aſſignats, & non dans les ſiennes.

Mais ſi ces Aſſignats particuliers n'entrent point dans la circulation, il nous en faut d'autres qui puiſſent y entrer; &, pour le détail des beſoins de tout le monde, il faut les ſubdiviſer comme la monnoie, le plus qu'on pourra, faire deſcendre

même cette ſubdiviſion juſqu'à des Aſſignats ou des coupons de ſix francs, s'il eſt poſſible, & ſuppléer au reſte de nos beſoins par des pièces de monnoie de billon. La fonte des cloches pourroit nous procurer cette matière, ſi l'on trouvoit le moyen de la rendre aſſez malléable pour cet emploi. 7 ou 800 millions de ces Aſſignats à coupons, avec ce que nous avons déjà, & notre numéraire réel, & celui qui ſortiroit des Caiſſes, nous fourniroient tout ce dont nous aurions beſoin pour la circulation. L'argent reparoîtroit, parce que ceux qui l'ont accaparé ont eu un double but; premièrement de gêner notre circulation par la diſette de monnoie, enſuite de nous rançonner en nous vendant l'or & l'argent. Ils manqueroient ce double objet, puiſque notre circulation ne ſeroit plus gênée, & que nous ne ſerions plus obligés de leur acheter leurs eſpèces; dès-lors ils n'auroient plus d'intérêt à les enfouir, & ils ſeroient obligés de nous les rendre, ſur-tout ſi nous leur ôtions la faculté de les faire paſſer hors du Royaume.

Cet arrangement ſera peut-être approuvé par quelques perſonnes, mais il ne peut durer qu'un tems. L'or & l'argent doivent à la longue reprendre le deſſus; ils ont une valeur réelle, que le Gouvernement ne peut pas leur ôter, & le papier n'en a qu'une conventionnelle qu'on peut lui enlever quand on veut, & alors il ne nous reſte plus rien. Il faut plus d'or pour faire mille francs que cent francs; mais il n'en coûte pas plus de papier pour faire dix mille francs que 25 livres. De-là naît la facilité de faire de la fauſſe

monnoie en papier plutôt qu'en espèces. De-là résulte qu'il faut de quoi répondre de la valeur du Papier-monnoie, & qu'il n'en faut pas pour celle de l'or & de l'argent, qui est intrinsèque & inhérente à la matière. Il est donc nécessaire, après avoir payé une partie des créanciers de l'Etat avec les Assignats particuliers, de réserver une partie des biens nationaux, pour répondre de la valeur des Assignats en circulation.

Enfin il ne faut pas laisser au Pouvoir exécutif la manutention de cette grande ressource, parce qu'il lui seroit facile d'accaparer tout l'argent du Royaume, en nous donnant du papier. Ensuite il lui ôteroit sa valeur comme il a fait du tems de Law. Alors il ne nous resteroit plus rien. Il auroit tout l'argent; il pourroit avec cette immense richesse accaparer tous les grains, & acheter des hommes à sa disposition pour nous asservir. Nous n'aurions ni pain ni argent, il faudroit obéir. Le Clergé, la Noblesse, les Parlemens sont écrasés. La milice Nationale, qui s'est bonnement armée pour la liberté, croit toujours l'être pour ce but sacré; mais, grace à l'industrie de son noble Chef, elle ne l'est plus guères que pour le maintien de la police, ce qui est une chose utile, mais pas incompatible avec le despotisme. La Cour n'a donc plus contr'elle que l'Assemblée Nationale, dont une grande partie encore est de son parti. Les Ministres se vantent, dit-on, de conduire comme ils veulent cette bénigne Assemblée; & si, à force de lui faire faire des écoles, ils parviennent à soulever le peuple contr'elle, & à la faire dissoudre, alors la

Cour ſera plus puiſſante que jamais. Hélas ! comment nos Députés ont-ils pu décréter que le Pouvoir exécutif choiſiroit lui-même ſes Miniſtres? mais je reviendrai ſur ces grands objets, dans d'autres petites miſſives que je vous adreſſerai de tems en tems, mes bons Pariſiens. Il faut que je répare, autant qu'il eſt en moi, le mal que j'ai voulu vous faire ſi innocemment. Je n'avois que de bonnes intentions; je n'ai fait que projetter, & j'ai été puni. D'autres ont des intentions reconnues déteſtables, ils ſont pris ſur le fait au milieu de l'exécution, & ils ſont protégés. Mais j'ai paſſé pour en vouloir directement à MM. Necker, Bailly, la Fayette, & aucun d'eux ne s'eſt piqué de la généroſité d'intercéder pour moi. Ils aiment tant l'Etat, qu'ils ne peuvent pas s'intéreſſer en faveur d'un malheureux qui attaque, en eux, ſes colonnes. Si je n'avois projetté que contre le Roi ou la Nation, j'aurois peut-être obtenu ma grace.

*P. S.* J'apprends, dans ma retraite, après avoir fini mon griffonnage, que l'Aſſemblée Nationale a décrété l'émiſſion de 800 millions de nouveaux Aſſignats; c'eſt juſtement la même ſomme que j'ai imaginée. Je m'applaudis de m'être ainſi rencontré avec elle; mais il paroît qu'elle n'a pas ſongé à faire les Aſſignats particuliers dont je parle, uniquement deſtinés à l'acquiſition des biens nationaux, & n'ayant point cours dans la circulation. Elle n'a décrété que des Aſſignats circulans. Il faut inſiſter ſur-tout ſur la condition qu'on ne pourra acquérir ces biens qu'avec les Aſſignats,

afin de forcer ceux qui voudront faire ces acquisitions, de tirer leur argent de leurs coffres, pour se procurer ce papier, exclusivement consacré à ces achats. On voit combien les Parlementaires cabalent indignement. Il faut leur ôter sans retour leur existence, & leur ravir par-là tout prétexte pour se soulever. On doit donc, ce me semble, avant tout, rembourser leurs charges avec des Assignats, & leur fixer, pour venir recevoir leur remboursement, une époque passée laquelle ils n'auroient plus rien à recevoir. Par ce moyen, ils ne seront plus des membres d'un corps ennemi; ils rentreront dans la classe des simples citoyens, & ils seront forcés, peut-être, d'acheter des biens nationaux, s'ils veulent faire usage de leurs Assignats. La nouvelle conspiration, pour enlever le Roi à Rouen, rend cette précaution indispensable.

Je croyois que l'Assemblée Nationale, depuis le départ de M. Necker, s'étoit mise en possession des Finances de l'Etat. Je croyois qu'elle avoit laissé au Pouvoir exécutif la juste disposition de sa liste civile, & de ses domaines particuliers, que le Contrôleur-Général ne devoit plus être que le Contrôleur particulier du Roi, & de son revenu privé, & que l'Assemblée Nationale, par son Comité des Finances, administreroit celles de la Nation. Ne vois-je pas un peu le contraire de ce plan si naturel, dans la (1) Gazette

(1) Voici ce que dit la Gazette : « le Sieur Lambert, Contrôleur-Général, demeure chargé, sous les ordres de

de France du 1 Octobre? Nos Députés ont-ils donc tout-à-fait ouvert les yeux? Non-seulement il faudroit, sur-tout dans la crise où nous sommes, dans la circonstance où l'on a renversé tout l'édifice ancien, pour en rebâtir un autre, sur un nouveau plan; il faudroit, au moins jusqu'à la fin de la construction, jusqu'à ce que tout fût bien établi & bien organisé, il faudroit, dis-je, que l'Assemblée Nationale se mît en possession, non-seulement du Ministère des Finances, mais de tous les autres Départemens, & qu'il n'y eût pas même d'autre Conseil d'Etat que cette auguste Assemblée. S'il faut unité de but & de volonté, c'est sur-tout dans la situation pénible & suspendue où nous nous trouvons. L'Assemblée n'a point voulu que ses Membres entrassent dans le Ministère, de peur qu'ils ne fussent corrompus par la Cour; elle regarde donc la Cour comme l'ennemie de la Nation, comme ayant un intérêt & un but à part. Pourquoi donc, sur-tout dans la circonstance présente, lui laisser un si grand pouvoir, & remettre, dans ses mains, tout notre avoir? Ah! croit-on que, si tout le Ministère avoit été dans les mains de nos Députés, il y auroit eu tant de conspirations, tant

---

S. M., de l'administration & du contentieux des Finances; le Sieur Amelot, ci-devant nommé Commissaire du Roi pour la Caisse-d'Escompte, est autorisé à prendre directement, en cette qualité, les ordres de S. M. &c.; & le Sieur Dufresne à été chargé de la direction générale du Trésor-Public, sous les ordres immédiats de S. M. ».

d'obſtacles à la Conſtitution ? Auroit-on diſtribué 40 mille cartouches jaunes aux ſoldats patriotes, auroit-on mis nos ſoldats nationaux aux priſes avec ceux des troupes de ligne, qui ne demandoient qu'à ſervir la Nation ? Auroit-on ſuſcité la malheureuſe affaire de Nancy, qui a coûté tant de ſang, affaire conduite par celui même qui devoit enlever le Roi à Metz, au 6 Octobre ; enfin ſi l'Aſſemblée ſe réſervoit le Miniſtère, le Comité Autrichien auroit-il chez nous tant d'influence ? Ah ! ſi elle daignoit ſe charger tout-à-fait de nos affaires, & ſi nos braves Pariſiens avoient un Chef auſſi décidément patriote qu'ils le ſont eux-mêmes, eux qui ont fait la Révolution, ils la ſoutiendroient ; mais je reviendrai ſur ces idées. Au revoir, mes bons amis.

*F I N.*